



Devoirs et responsabilités des actionnaires devant la débandade des marchés boursiers



Jocelyne Pellerin,
présidente de l'APÉIQ

Pas de vacances pour les fraudeurs qui en ont mis et remis au cours de ces derniers mois. Période difficile pour les actionnaires et les investisseurs qui n'en finissent plus de se demander s'ils vont se remettre de toutes ces pertes... «sur papier», comme disent les conseillers financiers. Que faut-il retenir de cette crise majeure de confiance des investisseurs qui voient les présidents de conseils d'administration et chefs de la direction d'importantes entreprises américaines défiler menottes aux poings — soir après soir — au bulletin de nouvelles ?

Quelle débandade des marchés financiers au terme d'une course folle aux titres technologiques — bulle crevée aux vents de la surenchère du prix des actions reposant sur des espérances virtuelles —, course qui se termine dans le mur de la dure réalité. Des leçons à tirer de cette succession de scandales ? Beaucoup devront en tirer, à commencer par les professionnels, comptables, fiscalistes, administrateurs, analystes, régulateurs et actionnaires ! Nous sommes tous interpellés par une situation que l'on doit qualifier de crise majeure, certains diront de même niveau que le krach de 1929, ce qui du coup nous fait tous frissonner !

J'ai représenté l'APÉIQ à la 8^e conférence annuelle du *Réseau international de la régie d'entreprise* qui s'est tenue à Milan à la mi-juillet. Les règles du jeu vont changer. Ce qui pouvait être considéré comme un passe-temps il n'y a pas si longtemps — l'amélioration des règles de régie d'entreprise et son pendant, la protection des investisseurs — est devenu un important enjeu économique et politique. Tous les pays se sentent concernés par les événements qui ont eu lieu aux États-Unis. Les gouvernements sont attentifs à ce qui se passe et ils n'hésiteront pas à légiférer pour punir les fraudeurs financiers.

Les investisseurs institutionnels ont aussi leur examen de conscience à faire en regard de leur devoir de fiduciaire. Divers projets de loi ont été adoptés ou sont en voie de l'être afin d'obliger les gestionnaires de fonds de retraite à dire s'ils votent aux assemblées annuelles d'actionnaires et, si oui, de mentionner dans quel sens ils ont voté. Les gouvernements veulent légiférer dans ce domaine, car ils estiment que les gestionnaires de fonds de retraite ont un devoir envers les personnes qu'ils représentent et qui ne peuvent voter.

L'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec a présenté pas moins de 30 propositions aux

suite à la page 8

SOMMAIRE

- p. 2 La boîte aux lettres
- p. 2-3 Saviez-vous que...
- p. 3 Recours collectif contre Cinar
- p. 4 Le point sur nos propositions 2002
- p. 5 Les grandes lignes du mémoire de l'APÉIQ
- p. 6 De la cupidité à la réforme...
- p. 7 Capitalisme boursier et «requins de la finance»
- p. 8 Comment vous défendre...



Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec

425, boul. de Maisonneuve Ouest,
bureau 1002, Montréal, QC H3A 3G5
Téléphone : (514) 286-1155
Télécopieur : (514) 286-1154
Courriel : admin@apeiq.com

www.apeiq.com

La boîte aux lettres



Je sais que ce n'est pas grand-chose, mais je tiens quand même à remercier du fond du cœur monsieur Michaud pour tout le travail qu'il a accompli au fil des ans. Surtout, je veux lui dire merci de NOUS avoir ouvert les yeux, d'être parti SEUL au front, de s'être tenu DEBOUT dans l'adversité devant des Goliath qui prenaient un malin plaisir à le fouler aux pieds. La bataille des petits investisseurs est loin (très, très loin) d'être gagnée. Mais grâce à des personnes comme Yves Michaud, rien ne sera plus jamais pareil. À lui tout seul, à la seule force de sa ténacité et de son endurance, il nous a fait prendre conscience de notre pouvoir potentiel. Si un jour on décide tous ENSEMBLE de se lever et de faire respecter nos droits de petits investisseurs, ce sera grâce à ce grand homme... Monsieur Michaud, je vous admire et je vous souhaite une retraite paradisiaque,

et si bien méritée, au fond de votre forêt de Sherwood.

France Roy

Que les membres à la direction de l'APÉIQ reçoivent toute mon admiration et ma reconnaissance pour l'immense travail accompli sans relâche. Oui, j'admire votre vaillance et votre honnêteté! Vous trouverez ci-jointe ma cotisation...

Hortense Roy, Saint-Jovite

Vous trouverez ci-joint mon chèque pour le renouvellement de ma cotisation pour l'année 2002. Toutes mes félicitations à votre association.

Raymond Matte, Montréal

NDLR: Merci à tous les fidèles membres qui nous encouragent et nous félicitent tout en renouvelant spontanément leur adhésion. Votre soutien nous est indispensable!

Saviez-vous que...



Rachel Didier,
secrétaire corporative de l'APÉIQ

Canada : un regroupement de gestionnaires de fonds

de pensions institutionnels veut inciter les entreprises à adopter un Code de conduite de régie d'entreprise

Un groupe de gestionnaires institutionnels de fonds de pension — possédant ensemble des actifs de 500 milliards \$ — a décidé de s'unir pour partager de l'information et participer aux débats des assemblées annuelles d'actionnaires afin que les entreprises adoptent un Code de conduite de régie d'entreprise. Font notamment partie du groupe : Ontario Teachers Pension Plan, the Ontario Municipal Employees Retirement Board, Mackenzie Financial Corp., Assurance Standard Life et Franklin Templeton Investments.

Financial Post, le 28 juin 2002 et The Globe and Mail, le 28 juin 2002

Espagne : le gouvernement se penche sur la régie d'entreprise

Le ministre des Finances espagnol vient de nommer un conseil d'experts qui recommandera des mesures pour mettre à jour le Code de régie d'entreprise publié en 1998. La nouvelle version du Code de régie d'entreprise traiterait notamment de la protection des actionnaires minoritaires, limiterait à 3 le nombre de conseils d'administration dans lesquels une personne peut occuper un poste d'administrateur et imposerait qu'un tiers des membres du conseil soient indépendants de la corporation.

Dow Jones Newswires, le 8 juillet 2002

Italie : certains investisseurs exigent des modifications aux droits des actionnaires

Un regroupement d'investisseurs actifs à l'échelle mondiale a adressé une lettre aux 30 plus importantes corporations d'Italie réclamant qu'elles accordent aux actionnaires plus de droits de regard, notamment en ce qui a trait à la nomination des membres du

Fondateur

Yves Michaud

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente Jocelyne Pellerin

Vice-président Robert Cournoyer

Trésorier Michel Latour

Secrétaire corporative Rachel Didier

Membres du conseil Réjean Belzile

Christiane-L. Charbonneau

Fernand Daoust

Frédéric Simonnot

Responsable du comité des études

Réjean Belzile

BULLETIN

Édition Frédéric Simonnot

Secrétariat Sylvie Chagnon

Graphisme Démon blanc design

conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, la nomination des vérificateurs et la valeur des honoraires versés aux sociétés de vérification pour des services professionnels autres que la vérification.

Font partie du groupe California Public Employees Retirement System (CalPERS), Ethos, Morley, Friends Ivory & Sime. Le Parlement italien a nommé une Commission pour étudier ces questions et examiner le mandat de CORISOB et celui de la Banque centrale d'Italie.

Reuters, le 8 juillet 2002 et The Wall Street Journal, le 8 juillet 2002

Canada : le Conseil canadien des chefs d'entreprise prépare un Code de régie d'entreprise

En septembre 2002, le Conseil canadien des chefs d'entreprise rendra public un Code de régie d'entreprise. Le président

Thomas d'Aquino veut redonner confiance aux investisseurs et démontrer que les corporations sont elles-mêmes capables d'améliorer le Code de conduite en régie d'entreprise sans attendre des changements législatifs. Le Code de régie d'entreprise traitera des sujets suivants :

- les contrats de services professionnels confiés aux sociétés de vérification ;
- le pourcentage de membres indépendants au conseil d'administration ;
- les relations entre la corporation et ses vérificateurs externes ;
- la séparation des postes de président du conseil d'administration et chef de la direction ;
- les options d'achat d'actions.

Le conseil canadien est formé de dirigeants de grandes corporations canadiennes — dont les actifs sont évalués à 2,1 billions

et les profits annuels, à plus de 500 milliards \$.

Financial Post, le 9 juillet 2002

Californie

Un important investisseur institutionnel, California State Teachers' Retirement System (CALSTRS) a approuvé un guide de régie d'entreprise comportant des directives plus sévères pour choisir les courtiers et gestionnaires de portefeuilles. Le CALSTRS estime avoir perdu 263 millions \$US dans le scandale WORLD.COM. Les directives prévoient notamment que les sociétés de courtage doivent séparer clairement les fonctions d'analyse et de recherche ainsi que les fonctions de recommandation et de compensation de la fonction investissement et services bancaires. Le CALSTRS exige des normes d'intégrité et d'éthique très élevées des sociétés qui gèrent leurs investissements.

Reuters, le 10 juillet 2002

Recours collectif contre la corporation Cinar

Règlement de plus de 27 millions \$ US en faveur des actionnaires !

Le 26 avril 2002, l'APÉIQ annonçait avoir conclu une entente de principe avec Corporation Cinar et ses anciens administrateurs, Micheline Charest et Ronald Weinberg, ayant pour effet de régler hors Cour le recours collectif entrepris par l'APÉIQ dans la foulée des événements qui ont dévoilé au grand jour ce qu'il est maintenant convenu d'appeler «l'affaire Cinar».

Depuis cette date, les procureurs de l'APÉIQ ont participé à l'élaboration des documents de règlement qui se devaient d'être conformes tant à la législation québécoise qu'à la législation américaine. En effet, des recours collectifs ont également été entrepris aux États-Unis contre Cinar et ses anciens administrateurs.

Les documents de règlement prévoient qu'une somme de 27 250 000 \$US sera versée notamment par Cinar, Micheline Charest et Ronald Weinberg dans un fonds destiné aux personnes incluses dans les recours collectifs et ayant acheté des actions de Cinar entre le 8 avril 1997 et le 10 mars 2000 inclusivement.

Toutefois, la signature des documents de règlement ne met pas pour autant un terme aux recours collectifs. En effet, le règlement doit d'abord être soumis aux tribunaux québécois et américain pour leur approbation respective. Pour ce faire, au Québec, un certain nombre d'étapes demeurent encore à être franchies.

La première étape l'a été le 27 août dernier, lorsque la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'un recours collectif, notamment contre Cinar, Micheline Charest et Ronald Weinberg aux seules fins de l'approbation d'un règlement hors Cour. Un tribunal américain s'est récemment prononcé dans le même sens.

Une fois le jugement autorisant le recours collectif rendu, une procédure judiciaire d'approbation du règlement est enclenchée. Ainsi, un premier avis informant les actionnaires de Cinar que le recours collectif est autorisé et expliquant la procédure à suivre pour les étapes ultérieures paraîtra pro-

chainement dans différents journaux et sera également posté aux actionnaires inscrits de Cinar.

Par la suite, le règlement sera soumis à l'approbation du tribunal. À cette occasion, le tribunal, à titre de gardien des intérêts des membres, décide d'approver ou non le règlement intervenu entre les parties. Si le tribunal approuve le règlement, un nouvel avis destiné cette fois à expliquer le règlement et la procédure de réclamation doit être publié dans les journaux.

Bien entendu, toute cette procédure peut encore prendre un certain temps. Nous vous tiendrons informés des plus récents développements dans les éditions à venir du bulletin de l'APÉIQ.

**Maxime Nasr, avocat
mnasr@belleaulapointe.com
Belleau Lapointe, s.e.n.c.
Procureurs de l'APÉIQ
en recours collectifs**

Le point sur nos propositions 2002

Loi sur les sociétés par actions

La Loi sur les sociétés par actions devra être revue en ce qui a trait à la valeur des actions que doit détenir un actionnaire pour être habilité à présenter des propositions. En effet, la nouvelle LCSA prévoit qu'un actionnaire doit détenir 2 000 \$ d'un titre pour présenter des propositions. Cela signifie par exemple que l'APÉIQ devrait racheter pour 2 000 \$ d'actions de Nortel — compte tenu de la débandade du titre — pour être en mesure d'intervenir à la prochaine assemblée d'actionnaires de l'entreprise.

Indépendants, les vérificateurs?

L'APÉIQ est revenue sur le sujet des vérificateurs à chacune des assemblées d'actionnaires des banques à l'hiver 2002. On peut aisément constater que les revenus des bureaux de comptables sont très largement tributaires de contrats de consultation, ce qui met les vérificateurs en situation de conflit d'intérêts



Jocelyne Pellerin (à d.), présidente de l'APÉIQ, en compagnie de Geneviève Carriou Schreiber, présidente d'une association française de défense des droits des actionnaires (AICAIS), et de Bill Crist, président du *California Public Employees Retirement System (CalPERS)*, à la Conférence de l'ICGN à Milan en juillet dernier.

banques jouent un rôle central dans le transfert de sommes colossales vers des paradis fiscaux comme la Barbade, les Bahamas et les Bermudes.

Le sort de nos autres propositions...

Nos autres propositions présentées aux compagnies par actions n'ont pu être

débattues pour différentes raisons. Comme nous l'avons signalé précédemment, les nouvelles dispositions de la LCSA nous ont compliqué la vie en 2002. D'abord, il y a cet article concernant la valeur du portefeuille qui a été établie à 2 000 \$. Ensuite, le délai pour présenter une proposition est passé de 90 jours avant l'anniversaire de la tenue de l'assemblée à 90 jours avant l'anniversaire de l'envoi de l'avis de convocation.

L'APÉIQ à la 8^e Conférence de l'ICGN à Milan

Jocelyne Pellerin, présidente de l'APÉIQ, a participé à la 8^e Conférence de l'ICGN (International Corporate Governance Network) qui a eu lieu à Milan, du 10 au 12 juillet 2002. La conférence internationale regroupait près de 400 congressistes venant de plus de 20 pays. Au-delà de 25 conférenciers se sont succédé pour discuter des nouvelles règles de régie d'entreprise. On trouvera sur le site Internet de l'APÉIQ (www.apeiq.com) le lien avec l'ICGN donnant accès aux présentations. M. Peter Dey (auteur du rapport portant son nom) a remplacé M. Claude Lamoureux (président de Teacher's) comme administrateur de cette association internationale fondée en 1995, tout comme l'APÉIQ.

REVENUS DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

	VÉRIFICATION	CONSULTATION
Banque Nationale	1 146 972 \$	8 966 704 \$
Banque Royale	9 046 000 \$	19 780 000 \$
CIBC	10 940 000 \$	15 571 000 \$
Banque Scotia	N.D.	N.D.
Groupe TD	7 000 000 \$	7 800 000 \$
Banque Montréal	10 000 000 \$	27 000 000 \$

Répartition des revenus perçus par les bureaux d'experts-comptables ayant des mandats de vérification externe dans les banques canadiennes (données tirées des rapports annuels des banques de l'année 2001). À noter que la Banque Scotia n'a pas fourni ce renseignement dans son rapport annuel. Ce tableau peut être reproduit à condition d'en mentionner la source : APÉIQ, mai 2002.

flagrants.

Les paradis fiscaux

Voici les résultats obtenus aux assemblées d'actionnaires des banques par notre proposition demandant de réaliser une étude sur les activités des filiales des banques dans les paradis fiscaux. L'APÉIQ est convaincue que les paradis fiscaux sont dommageables pour les économies des pays comme le Canada, qui subit des pertes énormes en recettes fiscales. Les

PROPOSITION PARADIS FISCAUX

Banque Royale	4,1 %
CIBC	4,6 %
Banque Montréal	6,5 %
Banque Nationale	8,0 %
Banque Scotia	5,4 %
Banque TD	8,3 %

Note : cette proposition n'a pas été présentée à la Banque Laurentienne parce que cette institution n'a pas de filiales dans les paradis fiscaux.

Jocelyne Pellerin, présidente de l'APÉIQ

Les grandes lignes du mémoire de l'APÉIQ à la Commission des finances publiques du Québec



Robert Cournoyer,
vice-président de l'APÉIQ

L'APÉIQ a donné son avis à la Commission des finances publiques du Québec qui s'est donné le mandat d'étudier les mesures qu'il conviendrait de prendre pour éviter les scandales financiers du genre de ceux qu'ont connus les États-Unis. Voici un résumé du mémoire remis à la Commission au cours de l'été.

Lorsque tout semblait bien aller, peu de gens se préoccupaient de la situation de l'actionnaire individuel face au pouvoir des dirigeants d'entreprises et aux conflits d'intérêts.

L'APÉIQ avait cependant démontré de la clairvoyance dans ses propositions en réclamant notamment que les postes de président du conseil et de chef de la direction soient occupés par des personnes différentes, que les vérificateurs ne soient pas autorisés à remplir des mandats de consultants en gestion, que les actionnaires puissent choisir individuellement des administrateurs indépendants de la direction pour les représenter. Aujourd'hui, de telles propositions semblent aller de soi.

Bien que l'on parle beaucoup de normes, de règles et de surveillance, nous vivons un grave problème de valeurs sociales. Dans les faits, il n'y a pas que les fautes légalement répréhensibles qui ont causé des dommages au système financier. Il y a aussi les abus comme la généreuse distribution d'options d'achat d'actions ayant permis à de nombreux dirigeants de s'enrichir alors que leurs entreprises éliminaient des milliers d'emplois ou, pire, sombraient presque totalement, détruisant les avoirs de leurs actionnaires.

Le coût des options d'achat d'actions devrait absolument être inscrit comme une dépense au titre de la rémunération. Par ailleurs, l'exercice des options devrait être soumis à un délai suffisant pour s'assurer que leurs détenteurs se comportent effectivement comme des actionnaires et non comme des spéculateurs.

Pour faire oublier les errements de quelques-uns, tous les dirigeants devront maintenant faire preuve d'une éthique sans faille et les pouvoirs publics, qui se sont montrés apathiques, ont aussi une responsabilité. Il est de leur devoir de rétablir une meilleure justice pour l'actionnaire individuel, l'investisseur, l'épargnant, le retraité.

La responsabilité des hauts dirigeants et des vérificateurs externes est appelée à être revue et accrue face à l'authenticité de la situation financière de l'entreprise. Des sanctions criminelles sévères pourraient être prévues pour les fraudeurs.

Les activités des conseillers et des planificateurs financiers sont également à revoir afin qu'ils agissent véritablement dans l'intérêt de leurs clients, sous peine de sanctions plus que symboliques. Enfin, les autorités de réglementation sont invitées à abandonner leur attitude complaisante ou leur timidité à l'égard des négligents et des fautifs.

La responsabilité et l'indépendance des vérificateurs continuent de préoccuper l'APÉIQ, qui maintient la position qu'elle défend depuis trois ans dans les assemblées générales d'actionnaires des grandes sociétés canadiennes. Ainsi, les vérificateurs d'une société devraient avoir un mandat exclusif et ne pas fournir à l'entreprise de services de consultation. Un cabinet de vérificateurs ne devrait pas examiner les comptes d'une société pour une trop longue période et il devrait s'écouler

au moins trois ans avant qu'il puisse à nouveau vérifier les livres de cette société.

Les états financiers sont loin d'être la seule forme de communication d'une entreprise avec les investisseurs. Aux beaux jours de la « bulle technologique », on a abusé des présentations « pro forma » et autres communiqués de presse qui ont souvent donné une image très biaisée des perspectives financières des entreprises. Le législateur devrait donner à toutes les personnes morales sans exception le droit d'exercer des recours collectifs contre les entreprises et les dirigeants qui présentent une version inexacte ou tronquée de la situation de leur société.

Les caisses de retraite sont sans doute mieux protégées que les investisseurs individuels contre les dérapages financiers, puisqu'elles confient généralement la gestion de leurs actifs à des gestionnaires financiers professionnels dans le cadre d'orientations et de mandats approuvés par leur « comité de retraite ». Cependant, même de présumés experts peuvent prendre des décisions d'investissement mal avisées. Dans la course aux rendements en fonction de l'évolution des indices boursiers, quelle caisse n'a pas subi de pertes avec Nortel ? L'APÉIQ se demande si les employés et les retraités sont suffisamment représentés au sein de ces « comités de retraite ». Puisque les caisses de retraite sont établies à leur bénéfice, les représentants des employés et des retraités ne devraient-ils pas obligatoirement former la majorité des comités directeurs des caisses de retraite ?

Selon l'APÉIQ, un aspect crucial du rôle des pouvoirs publics est de rétablir l'équilibre entre les différents acteurs dans les marchés financiers. Comme le disait sans ambages le rapport Martineau, la protection du public investisseur fait encore sérieusement défaut.

De la cupidité à la réforme...



Réjean Belzile,
responsable du comité
des études de l'APÉIQ

Le virus de la cupidité

Dans son intervention devant la Commission bancaire du Sénat, le président de la Réserve fédérale américaine a déclaré que, ces dernières années, si seulement un des nombreux remparts mis en place pour garantir l'évaluation juste des entreprises avait tenu, il aurait été impossible de diffuser à si vaste échelle l'information erronée qu'ont reçue les actionnaires et investisseurs potentiels. Dans de trop nombreux cas, aucun de ces remparts n'a résisté. Avocats, vérificateurs internes et externes, conseils d'administration, analystes de valeurs de Wall Street, agences de notation et grands actionnaires institutionnels ont tous été trompés, pour une raison ou une autre, par ceux qui ont trahi la confiance essentielle à la bonne santé des marchés, et personne n'a donc lancé l'alerte.

La Presse, le 17 juillet 2002

Le contrôle rendu plus sévère

Les commissions canadiennes des valeurs mobilières et les organisations professionnelles de comptables agréés se sont entendues pour mettre sur pied un nouvel organisme de surveillance pour les vérificateurs qui approuvent les états financiers des entreprises cotées en Bourse. Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), dont les activités commenceront en octobre, aura la responsabilité de s'assurer que les vérificateurs font bien leur travail et de punir ceux qui le font mal. Le Conseil canadien sur la reddition de comptes fera une inspection annuelle

du travail des grands cabinets de comptables qui vérifient les états financiers des entreprises publiques. Il s'assurera que les vérificateurs changent au moins aux sept ans afin de ne pas développer des amitiés dans les entreprises vérifiées et que le travail d'un vérificateur est révisé par un autre associé du même bureau. Les cabinets d'experts-comptables seront aussi obligés de consulter en cas de litige et de consigner par écrit les résultats de cette consultation.

La Presse, le 18 juillet 2002

Une instruction générale sur la communication de l'information des sociétés

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont adopté une instruction générale sur la communication de l'information des sociétés. Le texte donne des directives et présente des «pratiques exemplaires» en matière de communication de l'information pour permettre aux sociétés d'éviter de communiquer de l'information de façon sélective. Il y a communication sélective de l'information lorsqu'une société communique des renseignements importants et confidentiels à une ou plusieurs personnes ou sociétés, et non au public en général. Cette pratique peut donner aux personnes ou sociétés qui en bénéficient la possibilité de faire des opérations d'initiés. Elle risque aussi de miner la confiance des épargnants dans les marchés.

Le CCNMatthew, le 15 juillet 2002

Pour éviter les scandales financiers, la CVMQ réclame plus de pouvoirs

Carmen Crépin, présidente de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), est plus que jamais convaincue du besoin de donner plus de pouvoirs à l'organisme qu'elle dirige. Mme Crépin prône un certain nombre de changements qui, à son avis, s'imposent. Il faut notamment

revoir le montant des amendes pour les ajuster en fonction de la gravité des infractions. Il faut aussi réinstituer les peines d'emprisonnement en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières. Ces peines ont été abolies en 1989. La présidente propose aussi une interaction plus étroite entre les commissions de valeurs et les corps policiers, ce qui impliquerait des modifications à la Loi sur l'accès à l'information. Mme Crépin souhaite également une révision du régime des options et soutient qu'il y a lieu de se pencher sur les pratiques des analystes financiers et de voir comment pourraient s'appliquer les recommandations du rapport Saucier, publié l'an passé sous les auspices de l'Institut des comptables agréés et des Bourses de Toronto et de Calgary.

Le Devoir, le 18 juillet 2002

Le président Bush signe le projet de réforme «anti-Enron»

Le président américain, George W. Bush, a juré de se montrer impitoyable envers les patrons magouilleurs en promulguant en grande pompe une réforme pour moraliser la comptabilité des entreprises.

«Le crime patronal ne paiera plus. (...) Avec cette nouvelle législation sévère, nous allons demander des comptes à ceux qui ont ébranlé la confiance des marchés et nous utiliserons la pleine autorité du gouvernement pour traquer la corruption, punir les fautifs et défendre les droits et les intérêts des travailleurs américains et des investisseurs», a déclaré M. Bush avant de signer la nouvelle loi. Celle-ci vise à empêcher la répétition des scandales financiers en réformant la profession comptable et en renforçant la responsabilité pénale des patrons, qui encourront des peines pouvant aller jusqu'à vingt ans de prison s'ils trafiquent leurs comptes.

Le Devoir, le 31 juillet 2002

Capitalisme boursier et « requins de la finance »



Yves Michaud,
fondateur de l'APÉIQ

Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie 2001, auteur de *La Grande Désillusion* (Fayard), ne saurait être associé aux gauchistes libertaires qui souhaitent la destruction du système capitaliste. Ancien économiste en chef de la Banque mondiale, son dernier livre est ravageur sur les récents avatars des marchés financiers et l'insolente cupidité de plusieurs chefs d'entreprises qui font passer leurs intérêts personnels avant celui des actionnaires dont ils sont censés gérer les investissements.

« Parce qu'il est miné par la collusion, la confusion des intérêts et l'opacité, le capitalisme en est un de connivence et de copains. Certains managers qui bénéficient des stock-options ne cherchent pas prioritairement à développer les sociétés qu'ils dirigent mais seulement à faire grimper leurs cours de Bourse — artificiellement si nécessaire — et, ainsi, à augmenter leur fortune personnelle. L'État doit édicter de nouvelles règles de comptabilité et particulièrement en matière de stock-options, qui sont à mon avis, la cause première des turbulences récentes. »

Voilà où le bât blesse ! Il y a sept ans, lors de l'une de mes premières interventions à une assemblée d'actionnaires de banques, à la stupéfaction de l'assistance, j'osais citer les vers prémonitoires de Victor Hugo qui faisait dire à Ruy Blas devant les Grands d'Espagne chargés d'administrer les biens du royaume :

« Et vous n'avez pas ici d'autres intérêts que remplir votre poche et vous enfuir après... »

L'histoire balbutie. La liste des malfrats financiers qui se sont enfuis avec des millions, voire des centaines de millions de dollars, alors que les actions de leur entreprise allaient rejoindre les titres de pacotille n'en finit plus de s'allonger. Tous n'en meurent pas, mais tous en sont frappés : États-Unis, Canada, France, Grande-Bretagne, le vers est dans la pomme de la plupart des pays occidentaux. Et encore, les Enron, WorldCom, Andersen, Vivendi, Nortel, Cinar ne sont peut-être que la pointe d'une banquise à l'intérieur de laquelle foisonne un nombre incalculable de fraudes, malversations, conflits d'intérêts, délits d'initiés, états financiers falsifiés, collusions de toute nature qui défigurent le système capitaliste.

La « main invisible » de la théorie d'Adam Smith, voulant que le marché se police et se régule tout seul, est une main sale ! Les fanatiques du libéralisme à tous crins, farouchement hostiles à l'intervention de l'État, chantres castrés de la liberté d'entreprise à tout prix, en ont pris pour leur grade lorsque le congrès américain, paradis du capitalisme, sénateurs et députés de concert, ont adopté des lois pour mettre de l'ordre dans cette maison de fous et de prédateurs qu'est devenu le capitalisme boursier.

C'est un pas dans la bonne direction. L'État, investi du suffrage universel et gardien suprême de l'intérêt général, ne peut plus fermer les yeux devant la monarchie de l'argent et les multiples exactions qui appauvissent les épargnants et les investisseurs dont les avoirs d'une vie sont gérés par des administrateurs rapaces et irresponsables. Nous n'avons cessé, à l'APÉIQ, depuis plusieurs années de substituer la démocratie actionariale à la ploutocratie d'un système vicié dans lequel seules les classes possédantes et dirigeantes font la loi. Et

ce, tristement, la plupart du temps, dans l'indifférence générale — sinon la dérision, l'arrogance et le mépris —, nos propositions étant reçues avec dédain et complaisance.

Devant l'appauvrissement des caisses de retraite, des petits, des humbles et des sans-grade, ce n'est pas de gaieté de cœur que nous constatons aujourd'hui que nous avions raison hier de mener les combats et les luttes qui furent les nôtres : indépendance des vérificateurs, rémunération selon la performance, représentativité des petits et moyens actionnaires dans les conseils d'administration, paradis fiscaux, interdiction de financement des partis politiques par les entreprises, séparation des postes de président du conseil et de chef de la direction, scandaleuses options d'achat sans risque, dilution de l'avoir des actionnaires. Nous avons mené la bataille avec des moyens dérisoires. Il en fallait du courage et de la témérité pour affronter les puissances des citadelles du capitalisme prédateur avec les seules armes du bénévolat et du soutien d'un millier de fidèles membres, alors que nous devrions être cinquante mille, cent mille et plus, pour peser sur les décisions des conseils d'administration.

Devant le gouffre abyssal des scandales impunis qui ont provoqué la crise de confiance des investisseurs, l'heure n'est pas à l'abandon, mais au sursaut et à la persévérance. L'APÉIQ, les caisses de retraite, les investisseurs institutionnels, les syndicats, les associations de retraités, les organismes de contrôle, les pouvoirs publics, tous doivent mettre la main à la pâte pour restaurer l'intégrité des marchés financiers et éviter que les actionnaires se retrouvent sur la paille et voient leurs épargnes confisquées par ceux que le bon sens du peuple qualifiait naguère de « requins de la finance ».

Yves Michaud et le conseil d'administration de l'APÉIQ



Au premier rang, de g. à d. : Yves Michaud (fondateur), Jocelyne Pellerin (présidente), Robert Cournoyer (vice-président); à l'arrière-plan : Réjean Belzile (responsable du comité des études), Frédéric Simonnot (responsable des communications), Christiane-L. Charbonneau (membre du conseil), Rachel Didier (secrétaire corporative), Michel Latour (trésorier) et Fernand Daoust (membre du conseil).

Inscrivez-vous vite au colloque de l'APÉIQ !

Samedi 2 novembre 2002 de 9 h à 16 h à l'Hôtel Radisson Longueuil

- | | |
|---|---|
| – M ^e Paul Martel : La Loi canadienne sur les sociétés par actions | – M. Robert Laplante : Les indices sur titres québécois et les fonds indicils |
| – M ^e Jean-François Bernier : Nouvelles exigences régissant les sociétés et intervenants de marché au Canada et aux États-Unis | – M ^e Maxime Nasr : Les recours collectifs |
| | – M. André Legault : Le projet de loi 107 |

Information et inscription :
(514) 286-1155

suite de la page 1

Devoirs et responsabilités...

assemblées d'actionnaires au cours de ses sept années d'existence. Ces propositions ont touché des sujets vitaux pour l'assainissement des pratiques de régie d'entreprise, notamment les propositions sur l'indépendance des vérificateurs, la rémunération des hauts dirigeants et les options d'achat d'actions, l'indépendance des administrateurs aux conseils d'administration.

Les actionnaires ont des devoirs et des responsabilités. Ils doivent agir comme de véritables propriétaires des entreprises dont ils détiennent des actions, et non plus seulement comme des investisseurs. Leur engagement devra être concret, au moyen de leur vote aux assemblées d'actionnaires et leur participation aux décisions importantes susceptibles d'influencer l'avenir des compagnies et l'avoir des actionnaires. Ces décisions concernent plus spécifiquement la rémunération des dirigeants et les options d'achat d'actions, l'endettement des entreprises, la nomination des administrateurs.

Ensemble, on peut mieux se défendre contre les requins...

Recrutez autour de vous pour aider l'APÉIQ à défendre vos intérêts !

S.V.P. vous servir du coupon ci-dessous pour offrir un cadeau, renouveler votre adhésion ou recruter un nouveau membre. Utiliser l'enveloppe-réponse pour le retour.

COUPON DE COTISATION

Nom _____	Prénom _____	
Adresse _____	Code postal _____	
Ville _____	Province _____	Code postal _____
Tél. (bur.) _____	Tél. (dom.) _____	Télécopieur _____
Courriel _____	Profession _____	Date _____
Nom du recruteur _____		

Ci-joint mon chèque au nom de L'APÉIQ

APÉIQ, 425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5

25 \$

50 \$

100 \$

Nouveau membre

Renouvellement

Visa

Signature _____

Date d'expiration / /

Inscrivez votre nom pour abonnement cadeau _____